



SNES Martinique

Cité Bon Air, bât. B, route des Religieuses
97200 Fort-de-France

Tél : 05 96 63 63 27 Fax : 05 96 71 89 43
e-mail : s3mar@snes.edu
site Internet : www.martinique.snes.edu

CPPAP n° 0608 S 05185
Dépôt légal L100-00 -528/2003
Directeur de publication :
Yvon JOSEPH-HENRI



EDITORIAL

L'année 2007-2008 se termine, et le secrétariat académique peut témoigner que les militants du SNES Martinique ont travaillé d'arrache-pied. Notre présence sur le terrain ne se fait pas sans effort, et, qu'il s'agisse des militants dans les établissements ou de ceux du S3, nous pouvons dire qu'ils méritent un sérieux coup de chapeau.

L'année scolaire écoulée est riche en enseignements sur les enjeux sourds qui se déroulent et sur les stratégies et les perspectives en termes de lutte syndicale.

Tout d'abord il est important de noter que nous sommes sans doute à un tournant en Martinique. Selon le recteur, les diminutions d'élèves vont marquer le pas, en tout cas en collège. Nous devrions donc connaître une certaine stabilité dans les postes et, dès lors, nous devrions pouvoir reconstruire le terrain syndical, faire valoir les prérogatives de l'individu sur l'aveuglement administratif. Depuis 5 ans en effet, les équipes pédagogiques paient un lourd tribut aux économies que le ministère de l'éducation entend faire sur le dos de nos professions. La précarisation de nos métiers est une réalité : de plus en plus de collègues enseignants se retrouvent sur plusieurs établissements, l'enseignement en Segpa tend à se développer parmi les certifiés, les surveillances d'examen et les corrections s'alourdissent d'année en année, la prise en charge financière des nécessaires déplacements des Conseillers d'Orientation psychologues fond comme neige au soleil, sans parler des conditions même de l'exercice de leur profession et des risques de disparition du métier dans le second degré¹.

¹ On ne le répétera jamais assez : l'Education Nationale est devenue une énorme machine, complexe et la réussite des élèves passe par la qualification et la spécialisation des personnels. Vouloir transformer les professeurs en Copsy est une sottise : 4 à 5 années universitaires ne peuvent s'acquérir d'un coup de baguette magique. C'est une escroquerie vis-à-vis des élèves et des familles dont le but est purement économique.

SOMMAIRE

Editorial	Page 1
Grève du 15 Mai 2008	Page 2
L'IUFM : c'est fini ?	Page 3
Dotation Régionale	Page 4
Violence au collège Trianon et en Martinique	Page 5
TZR : vous avez dit « bouche-trou » ?	Page 5
Brèves	Page 6
CPE – Vie scolaire : bilan de l'année 2007-2008	Page 8

Or, pour la première fois, malgré la rudesse des affrontements, malgré la cure d'amaigrissement drastique qui s'est faite, nous pouvons entrevoir une petite lumière au bout du tunnel : les réalités de la politique font que le Président de la République est en difficulté sérieuse, que le ministre de l'Éducation – battu à Périgueux – n'a guère de légitimité politique, qu'il est usé et ne sert qu'à faire passer de toute force sa potion amère. Or, la publication du livre vert de la réforme de l'Éducation n'a pas eu lieu. Les provocations du ministre n'ont pas débouché sur un feu de paille mais sur une mobilisation construite et qui se poursuit. Même la « juridiciarisation » d'une gifle – que le Snes évidemment ne saurait cautionner – n'a réussi qu'à mettre en évidence la différence de traitement entre un prof agressé et un élève « battu ». Il est évident que le gouvernement et le ministre sentent que le rapport de force n'est pas en leur faveur. Les mobilisations de mai et de juin ont montré l'importance du mécontentement. Dès lors, le ministre – qui annonce tout de même un plan de suppression de postes colossal pour 2009-2012 – se dit prêt à la négociation.

Restent, en face, les divergences syndicales qui ne résisteront pas à la poussée de la base ! Déjà l'UNSA nationale, pour ne pas être en reste devant les mobilisations du SNES et de la FSU, a lancé l'idée d'une grande manifestation nationale en octobre. Pourquoi pas puisque cette mobilisation pourrait rassembler une profession, voire la fonction publique tout entière au moment de l'examen du budget de la fonction publique ? La levée d'un large front est sans doute un moyen de mettre en échec le gouvernement sur ses tentatives de suppression de la fonction publique. Pour autant, bon nombre de S3 de l'hexagone réclament une mobilisation dès la rentrée ou au plus tard au cours de la dernière semaine du mois de septembre. Le SNES, première organisation syndicale du Second Degré se doit de mener la lutte, encore plus si le terrain est propice à la mobilisation des collègues. Or, on l'a bien vu en Guyane : si la mobilisation est un des facteurs de succès, c'est non pas parce qu'elle permet à certains de « mettre le feu » mais parce qu'un travail de cadrage régulier et minutieux est fait. Les camarades du SNES Guyane ont obtenu gain de cause parce qu'ils avaient raison, qu'ils ONT pu construire leur mouvement, qu'ils ont argumenté sans relâche, et qu'ils représentent une force solide et reconnue.

Aussi, peut-on donc d'ores et déjà se préparer à de fortes actions dès la rentrée. Le SNES Martinique, pour sa part, a toujours considéré – depuis les actions de 2003 – que c'est à la rentrée que les actions sont les plus susceptibles de porter des fruits. Nous disposons alors en effet d'une durée qui joue en notre faveur. Et puis, ce n'est pas à la rentrée que l'on peut imaginer utiliser les professeurs non grévistes du 1^{er} cycle pour

remplacer ceux du 2nd cycle² et, pour clore rapidement le sujet, la pression du baccalauréat et des autres examens reste encore légère.

Nous devons en effet nous attendre à des mesures sans précédent concernant les lycées et la réforme voulue par le gouvernement, même si ce dernier est d'une habileté redoutable pour faire avaler ses pilules. Grâce en effet à la suppression des IUFM, le ministère économise un nombre particulièrement important de postes et de moyens. En même temps, en diminuant très fortement les redoublements et en augmentant le temps d'encadrement par certains transferts de nos missions, il dégage de nouvelles économies. Parallèlement, le transfert d'un certain nombre d'activités à l'extérieur de la classe par le recours aux heures supplémentaires voire par le recours à d'autres personnels, la mise en œuvre d'une fluidification des parcours³, la mutualisation des moyens en lycée (professionnels, techniques et généraux), l'importance du socle au détriment des autres disciplines... bref, l'arsenal des mesures déployées par le ministre, n'a pour but que de faire des économies drastiques en transformant de fond en comble nos métiers et nos missions.

La bataille qui s'annonce doit pouvoir être longue et déterminée si nous voulons l'emporter. Si le gouvernement – qui s'y entend pour diviser – sent la moindre hésitation chez nous, il l'exploitera pour nous écraser et faire passer plus largement encore ses réformes.

Que les vacances qui s'annoncent soient pour tous l'occasion de méditer et de se fortifier.

Yvon JOSEPH-HENRI
Secrétaire académique du SNES Martinique

GREVE DU JEUDI 15 MAI

La grève du jeudi 15 mai dernier donne **des résultats intéressants** si l'on tient compte d'un certain nombre d'incertitudes du fait de remontées inégales de la part des S1.

Les lycées – déjà en examen pour beaucoup, notamment pour les BTS – semblent globalement

² Si l'administration rectorale continue à déshabiller le premier cycle au profit du second cycle en cas d'absence de professeur en classe de baccalauréat, une telle pratique ne peut être que limitée en nombre et dans le temps !

³ On fluidifie les parcours en validant certaines disciplines avec possibilité de rattrapage, et soutien, sans obliger l'élève à tout recommencer ; en offrant une grande souplesse dans le choix des menus pour les élèves.

faiblement concernés par la grève chez les professeurs

- 13,80% au Lgt Nord Atlantique,
- 8,00% au lgt Frantz Fanon (mais 13% chez les Atoss éducation nationale !)

Au lycée du Centre Sud, nous n'avons que le chiffre global de 16% qui témoigne d'une mobilisation bien plus forte que dans le Nord Atlantique.

Quant aux collègues, ils témoignent d'une forte mobilisation qui se comprend dans la mesure où c'est dans ce type d'établissements que les difficultés sont les plus grandes :

- Basse Pointe : 64%
- Le Diamant : 69%
- Perrinon à FdF : 55%
- Jacqueline Julius : 56%
- Trianon : 41%
- Edouard Glissant : 62%
- Place d'Armes 2 : 65%
- Hubert Néro au Lorrain : 74%
- Ed et Lucien Valard St Esprit : 56%
- Isidore Pelage : 53%
- Lagrosillière : 15%
- Morne des Esses : 84% - et 100% à la vie scolaire, et 58% chez les Tos Education nationale
- Terreville : 30%
- Trois Ilets : 60%

On notera la grève des Atoss au Morne des Esses, symptomatique d'un malaise important dans ce qui ne devrait être qu'un petit établissement tranquille.... A Basse Pointe, dont la direction est aussi contestée et qui connaît une forte mobilisation du fait des suppressions de postes, on retrouve un chiffre important de grévistes chez les Atoss (43%), moindre mais tout de même intéressant à Frantz Fanon (13%) et à Lagrosillière (14% chez les Atoss et 8% à la vie scolaire) où la lutte des contrats aidés semble laisser des traces.

Le SNES Martinique ne peut laisser au seul Recteur la possibilité d'analyser les chiffres de la grève et d'affiner sa perception de la situation. C'est la raison pour laquelle nous demandons aux S1 de faire tout leur possible pour que les résultats soient communiqués dans les jours qui suivent la grève pour permettre au S3 de communiquer sur cette grève. Les batailles que nous menons ont en effet une part médiatique importante et nous ne pouvons nous en désintéresser.

En particulier, que retenir de cette grève du 15 ?

1. que le mécontentement est réel
2. que les collègues sont mobilisés dans les collèges

3. qu'il reste encore à mobiliser dans les lycées, ce qui ne saurait tarder si l'on se réfère à la réforme qui devrait pointer à la rentrée prochaine.

A n'en pas douter, le ministre sent cette mobilisation. Le gouvernement se trouve dans une passe difficile et le ministère de l'Education hésite à passer trop vite. Il est pourtant évident que si la réforme n'est pas mise en place avant décembre, il leur sera difficile politiquement de l'installer du fait des échéances prochaines. Autant dire que nous devons mener la bataille à la rentrée, avec détermination.

Collecte des taux de grévistes : un parcours du combattant ?

Dans de nombreux établissements, les chefs d'établissement ou leurs adjoints rechignent à communiquer les chiffres de la grève. Mauvaise volonté évidente de chefaillons qui tentent de mettre des barrières pour entraver le SNES Martinique. Ce sont pourtant ces mêmes qui s'indignent d'être pointés du doigt par le syndicat pour leur comportement inacceptable envers les collègues.

Que peut valoir un chef d'établissement dont le positionnement à l'égard de ses personnels est purement affectif ? N'y aurait-il pas un lien de cause à effet entre ce manque de compétence et les difficultés accrues de nombre d'établissements ?

Quoi qu'il en soit, la loi fait une obligation aux chefs d'établissement de nous communiquer les documents administratifs. Le SNES Martinique interviendra dorénavant de manière systématique pour tancer les chefs d'établissement qui feraient de la rétention. Si nécessaire, nous réclamerons au recteur les documents qu'il sera obligé de nous fournir. Et dans la foulée, nous déposerons une plainte pour entrave au droit syndical.

Yvon JOSEPH-HENRI
Secrétaire académique du SNES Martinique

L'IUFM, C'EST FINI ?

Pour vous qui terminez votre année de stage, l'IUFM c'est bientôt fini ! Pour beaucoup, cette année de formation aura été éprouvante avec une charge de travail qui a augmenté : stage en responsabilité qui est passé de 6 à 8hrs/semaine, des écrits nombreux à rendre, des difficultés matérielles liées à des lieux de stage éloignés de vos domiciles, des modalités

d'évaluation floues et changeantes... Vous avez eu la malchance de devoir étrenner tout à la fois le nouveau dispositif de formation des maîtres (et notamment l'approche par compétences) mais aussi d'évaluation de la formation avec un résultat de titularisation qui a été reculé de manière inutile bien tardivement. Le SNES a besoin de vos commentaires et remarques et a mis en ligne un **questionnaire** sur le site académique <http://www.martinique.snes.edu> : Soyez nombreux à la compléter !

Mais l'IUFM c'est aussi peut-être bientôt fini à cause de la réforme annoncée de la "**masterisation**". Le ministère entend désormais recruter les enseignants du premier et du second degré au niveau master. Une fois le concours et le master obtenus, les enseignants seraient affectés à temps plein dès leur première rentrée.

Annoncé comme une augmentation du niveau de qualification, il s'agit en fait d'un **désengagement complet du ministère de l'Education Nationale de la formation professionnelle initiale des maîtres** qui serait renvoyée aux Universités : que deviendraient alors les IUFM ? Ce projet aurait pour conséquence de **reculer d'un an l'entrée dans l'emploi** des enseignants : cela revient en effet à demander aux étudiants de se former avant d'être recrutés et donc de se former professionnellement sans être salariés !! On a donc à craindre les pires conséquences négatives sur **l'accès des étudiants issus des milieux les plus défavorisés** aux métiers de l'enseignement.

Enseigner est un métier qui s'apprend ! Pour nous, le **maintien des IUFM** comme lieu et outil pour la formation professionnelle est indispensable.

SW
Responsable secteur IUFM

DOTATION REGIONALE

Pour les établissements privés notamment un, tout va pour le mieux. La DRES (Dotation Régionale à l'Équipement Scolaire) versée par l'état à la région était en 2006 de **26 182 622,49 €** (plus de vingt six millions d'euros). Cette dotation, faut-il le rappeler, sert à l'aménagement et à l'équipement des lycées. A cette somme il convient normalement d'ajouter le FEDER **5 101 370,28 €** ainsi que le FSE **9 068 637,47 €** Soit un total de **40 352 629 €** (plus de 40 millions d'euros).

Voici comment s'est effectuée la répartition :

	Equipement	Participations et prestations
EPLA DE CROIX-RIVAIL	190 000,00	182 212,30
EPLA DU ROBERT	130 000,00	284 281,00
LEP CHATEAUBOEUF	94 138,76	326 007,20
LEP DE TRINITE	338 373,85	397 126,00
LEP DILLON	48 806,83	170 039,00
LEP DU MARIN	185 020,10	404 158,00
LEP PETIT MANOIR	421 576,00	681 609,00
LEP PLACE D'ARMES	nc	192 983,00
LEP POINTE DES NEGRES	309 142,84	381 026,00
LP BATELIERE	13 173,6	188 130,00
LP DE CLUNY INTENDANT	117 469,68	203 598,00
LP SAINT JAMES	133 617,86	277 660,00
LYCEE ACAJOU 1	100 350,65	211 541,50
LYCEE ACAJOU 2	577 571,65	617 334,00
LYCEE BELLEVUE	490 599,99	886 288,92
LYCEE CENTRE SUD DUCOS	100 000,00	281 262,00
LYCEE DE BELLEFONTAINE	532 435,79	631 816,00
LYCEE DE TRINITE	368 962,30	794 698,00
LYCEE GENERAL DU FRANCOIS	132 973,33	537 210,00
LYCEE MONTGERALD	97 625,33	267 180,00
LYCEE POINTE DES NEGRE	330 900,05	968 486,00
LYCEE POLYVALENT DU LORAIN	299 438,39	559 774,00
LYCEE POLYVALENT JOSEPH ZOBEL	97 364,71	526 116,00
LYCEE POLYVALENT REGIONAL NORD ATLANTIQUE	100 499,40	134 852,00
LYCEE SCHOELCHER	232 645,26	317 825,00
TOTAL	5 451 994,72	10 423 212,92
TRAVAUX POUR LES LYCEES	8 429 979,03	
TOTAL GENERAL		24 305 186,67

Cette année nous avons touché le fond du fond puisqu'il y a 16 millions de différence en défaveur des lycées entre la dotation Etat-Europe et le reversement fait aux établissements scolaires. (Sans commentaire).

Thierry RENARD
Trésorier du SNES Martinique

Violence au collège Trianon et en Martinique : le SNES Martinique ne laissera rien passer.

Le collège Trianon ou l'irrésistible ascension de la violence dans une institution censée protéger la jeunesse : un cas d'école !

Lorsque la police et la justice se déchaînent contre un professeur parce qu'il a giflé un élève qui l'avait insulté, on est en droit de penser que l'institution scolaire est un lieu de paix et de justice qu'il convient de préserver en limitant les abus de pouvoir.

Pourtant, les agressions de plus en plus violentes de professeurs, ou de membres des équipes éducatives, témoignent que quelque chose ne tourne plus normalement. En Martinique nous pouvons égrener année après année, c'est – parmi bien d'autres exemples - :

- une collègue d'Euzhan Palcy recevant en plein visage un violent coup de poing d'un élève;
- au collège Roger Castendet, un professeur poursuivi en voiture par un parent d'élève;
- à Frantz Fanon, des règlements de compte au coutelas qui se multiplient ;
- à Constant Leray, il y a quelques semaines à peine, pèle-mêle un père d'élève armé d'un coutelas, un adolescent armé d'un revolver et des règlements de compte...
- Un élève s'est introduit par deux fois au collège de Terreville avec des armes blanches (un coutelas la première fois, un opinel la deuxième fois) pour se venger d'un camarade; trois personnels ont été blessés en essayant de les séparer; une lettre a été adressée à la rectrice par les personnels pour demander plus de moyens humains en vie scolaire mais nous n'avons à ce jour reçu aucune réponse."

Aussi, lorsqu'au collège Trianon, après le professeur agressé l'année dernière et sauvé de justesse par un contrat aidé du collège, l'épisode de cette dernière agression, jugulée après une course poursuite, pose le problème de la sécurité des enfants et du personnel dans les établissements scolaires et tout particulièrement dans cet établissement.

S'abstenir de poser le problème consiste à être complice.

Peut-on se contenter de voir les personnels et les élèves se rendre sur leur lieu de travail à reculons, la peur au ventre et protégés de gilets pare-balles ? Quelle société construisons-nous en laissant la violence s'installer par la responsabilité de parents irresponsables, incapables d'élever leurs enfants et par celle de chefs d'établissements dépassés par les

événements tandis que le rectorat compte les coups de couteau ?

Il est temps de rappeler que la violence est éminemment condamnable. Elle doit donc être condamnée, et à tous les niveaux de responsabilité. Le SNES Martinique en tout cas s'y emploiera chaque fois qu'il le faudra pour protéger la population scolaire. Il rappellera une fois de plus l'inconséquence du discours de certains, incompetents en matière scolaire, prônant l'ouverture de l'Ecole au monde, qui ne pouvait que mettre fin à un sanctuaire du savoir pour le transformer en cité.

Yvon JOSEPH-HENRI

Secrétaire académique du SNES Martinique

TZR : VOUS AVEZ DIT « BOUCHE-TROU » ?

Passage obligé dans le métier pour certains, choix pour d'autres, l'exercice des fonctions de remplacement est vécu différemment par les uns et par les autres, et recouvre des réalités professionnelles bien disparates.

Considérée par l'administration comme une véritable variable d'ajustement en matière de budget et de gestion du mouvement et des postes, la question du remplacement repose sur des choix de pleine compétence rectorale dans le cadre de la LOLF (loi organique relative aux lois de finances) et de la réforme de l'Etat. La définition des politiques académiques concernant les TZR est essentielle : chacun peut vérifier la volonté forte de l'administration d'élargir les zones, d'« améliorer le rendement » des TZR... le tout dans un contexte de régression budgétaire pilotée par la gestion « à l'heure près ». L'application du décret de septembre 1999 donne lieu dans notre académie à des dérives inacceptables en matière de gestion engendrant des conflits importants. Que ce soient les néo-titulaires massivement affectés sur ZR dans les académies les plus frappées par les suppressions de postes, ou les collègues ayant muté à l'inter, les conditions d'exercice professionnel sont désastreuses.

L'action du SNES, la vôtre donc, est plus que jamais déterminante, à l'heure où l'insuffisance des recrutements et la pénurie de titulaires conduisent l'administration à chercher la rentabilité optimale, à opposer titulaires et précaires, à esquiver la réflexion sur la nature pédagogique de l'acte de remplacement.

Pour le SNES, le remplacement constitue bien un besoin permanent du service public, dans toutes les académies et dans toutes les disciplines. Il relève de la conception que nous nous faisons de notre métier, de son efficacité, des besoins en formation, des conditions de prise en charge des élèves. Cela nécessite de rendre les fonctions de

remplaçant plus attractives, par une revalorisation des indemnités, par une amélioration des affectations, une réduction de la taille des zones, le respect des qualifications.

Cela suppose qu'ensemble, au sein du SNES, nous menions le combat pour une véritable prise en compte des besoins de l'Education nationale, une montée en puissance des recrutements, le respect des droits des personnels.

En 2006-2007, nous nous sommes mobilisés durant plusieurs mois pour faire échec aux décrets de Robien d'alourdissement des obligations de service, qui frappaient notamment les TZR en prévoyant la possibilité d'exercer totalement hors-discipline. Quatre grèves, une manifestation nationale, des milliers d'actions locales encadrant une journée nationale en mai... nous avons gagné et fait **la preuve que l'action collective paie**.

L'isolement, première pierre de déconstruction

Il est parfois difficile pour les collègues TZR de tenir bon, seuls, face aux pressions pour accepter des services non conformes.

Ne restez pas isolé(e) : syndiquez-vous, prenez contact avec le SNES (établissement, section académique...) participez aux réunions et stages SNES-TZR... Est précieuse chaque contribution individuelle au combat collectif de défense de nos professions, de nos conditions de travail et des salaires, du service public.

C'est le sens de notre démarche syndicale.

Participez au stage TZR qui se déroulera le mercredi 10 septembre de 8h à 13h au siège du SNES

Voir sur le site SNES :

<http://www.martinique.snes.edu>

la rubrique **Stage**

SW

Responsable secteur TZR

BREVES

Mémoire. Une circulaire a paru le 29 avril 2008 relative aux commémorations de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions à destination notamment des recteurs d'académie et vice-recteurs. Elle rappelle que "la France a fixé le 10 mai comme jour des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions".

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000018740271&dateTexte=>

Segpa : Le Snés Martinique est intervenu vigoureusement auprès du recteur pour dénoncer la manœuvre du principal du clg Asselin de Beauville qui tente un mauvais coup avant son départ à la retraite. Fort d'une soi-disant circulaire de l'inspectrice d'anglais sur la nécessité de répartir les heures d'anglais en Segpa, il veut imposer à tous les collègues des heures en Segpa.

Nous sommes donc intervenus pour rappeler qu'en usant de la sorte, il transformait les postes des collègues en toute illégalité. En effet, les postes en SEGPA sont étiquetés de manière spécifique. Les postes des collègues sont des postes entiers en collège : accepter des heures en SEGPA sans garantie écrite risque de conduire à transformer ces postes en BMP avec complément de service en SEGPA. Une alerte a déjà eu lieu l'année dernière au collège Edouard Glissant.

Las ! Le chef d'établissement, en même temps qu'il désignait à la vindicte populaire celle par qui le scandale est arrivé, a convoqué les collègues pour leur passer un savon et leur demander un courrier par lequel ils accepteraient des heures en SEGPA.

Autant se tirer une balle dans la tête ! Mais que ne ferait-on pas pour un chef adoré ? ...

Aux toutes dernières nouvelles, il faisait machine arrière. Comme quoi, la détermination paie.

Dillon I se retrouve en difficulté. Il suffit déjà de se rendre sur les lieux pour mesurer les difficultés physiques auxquelles les collègues se trouvent confrontés depuis le séisme. Le parking de l'établissement a en effet été transformé par deux rangées de préfabriqués qui permettent – dans des conditions souvent difficiles – d'accueillir une partie des élèves. L'autre partie – Segpa essentiellement – est hébergée par le clg des Terres Sainville, dans l'annexe qui doit servir de cantine. Le collège des Terres Sainville ayant fait connaître sa décision de récupérer totalement ses locaux à la prochaine rentrée, il faut donc installer d'autres préfabriqués à Dillon I.

Le Conseil Général a indiqué qu'il n'y aurait aucun préfabriqué supplémentaire pour la rentrée prochaine. Gageons qu'il offrira ses bureaux climatisés aux petits Martiniquais. Après tout le sacrifice n'a pas de limites !

Bis repetita pour **Frantz Fanon** et **Joseph Pernock**. Dans les lycées, c'est la Région qui bloque. Aucune intervention à Joseph Pernock endommagé par le séisme ni à Frantz Fanon à Trinité. Pourtant le Président de la Région a été dûment informé par le SNES de l'état de la situation.

Il n'y a pas suffisamment de préfabriqués et d'ores et déjà la Région se refuse à commander le nombre nécessaire pour la prochaine rentrée. La raison de ce refus est mystérieuse. Il est plus facile de donner 2 millions d'euros à l'enseignement privé qu'à l'enseignement public. Mais en même temps, la

situation paraît tellement bête qu'on se demande si réellement il s'agit de mauvaise volonté ! L'incompétence prend parfois des formes surprenantes...

Un seul être vous manque et tout est dépeuplé. Le SNES a écrit au recteur pour lui demander comment il entend faire pour permettre au lycée Joseph Pernok du Lorrain de fonctionner. Tout est paralysé dicit le gestionnaire par l'absence prolongée du chef d'établissement, ordonnateur des dépenses. Le gestionnaires ne disposant de personne d'autre, il ne peut ni décider des dépenses d'investissement et d'entretien, ni mettre en œuvre une politique pour l'établissement.

Nous restons dès lors tout de même perplexes sur la place et l'intérêt des adjoints...

Ebats amoureux. De plus en plus d'élèves de collège semblent prendre l'établissement scolaire pour leur chambre à coucher. Certaines élèves de 6^{ème} s'initient à la pratique amoureuse avec « les grands » de 3^{ème} sous le regard connaisseur d'élèves de 4^{ème}. Certains collègues du Nord reconnaîtront leur établissement. Certes, la fréquentation est en baisse dans le second degré : fallait-il pour autant aller jusque là ?

Conseils de classe et fin d'année. Dès lors que les conseils de classe se sont tenus et que les livres ont été rendus, prétendre imposer aux professeurs de venir faire cours relève de l'imbécillité ou de la malveillance, voire d'une hypocrisie cynique. Il est intéressant de rapprocher ce rallongement du troisième trimestre de la réalité de l'école. Dans la majeure partie des établissements scolaires, faute de mesures fermes, les élèves vaquent de leur côté à leurs occupations pendant que les profs les attendent en classe. On voudrait décourager les collègues qu'on ne s'y prendrait pas autrement. Faire venir les personnels quand les élèves ne sont plus là relève de la stratégie du Lundi de Pentecôte : tout faire pour allonger la présence des personnels, déconnecter le prof du seul cours pour le rendre polyvalent et... bonne à tout faire !

Service. Le service des professeurs est de 18 heures pour les certifiés et de 15 heures pour les agrégés. Nous devons 1 HSA et pas plus. Concernant les professeurs de classe prépa, les choses sont un peu différentes mais les principes restent les mêmes : notre service définit – pour l'instant encore ! – nos obligations maximales.

On peut comprendre que l'administration impose à un professeur TZR, qui aurait choisi ce type d'affectation par commodités personnelles, de compléter un service incomplet par d'autres heures dans d'autres établissements voire par du soutien dans sa discipline et dans son établissement de rattachement. Pour autant, est-il responsable si le rectorat ne lui attribue pas son

compte plein d'heures ? Accepter ne serait-ce que l'idée qu'un TZR doit accepter tout et n'importe quoi dès lors qu'il serait en sous-service, consiste à donner raison à une administration qui fait de notre service une obligation d'heures. Dès lors, le collègue est « coupable » de ne pas avoir ses 18 heures et doit accepter n'importe quoi. Un tel raisonnement, s'il semble « raisonnable », est éminemment critiquable : car que dire des TZR affectés sur ce type de poste par défaut ? Qui ne voit qu'au rythme de suppression des postes, nous serons tous peu ou prou transformés en TZR ? Et que, dès lors nous devenons susceptibles de tout accepter ?

On le voit, « mollir », même sur certains points, est suicidaire....

Corrida à Trianon. Le collègue Trianon « vit » intensément. Une élève a tenté d'en trucider une autre avec un couteau et il a fallu que nos collègues la maîtrisent après une course poursuite dans l'établissement pour éviter un drame. Un de nos collègues a cependant été blessé. L'année dernière, l'établissement était déjà le théâtre d'une tentative d'élève de « piquer » une collègue...par simple susceptibilité. Certains se souviendront des tentatives de certains parents et de fédérations de parents qui tentaient d'expliquer l'épisode en minimisant la responsabilité des élèves en question : c'est le prof qui les avait provoqués. Pourquoi dès lors s'arrêter en si bon chemin ?

Récemment, une élève a tenté de transpercer une camarade avec un couteau – là encore on entendra parler de « canif » pour nier la réalité –. Au terme d'une course-poursuite, deux collègues réussissaient à la neutraliser mais l'un d'eux était blessé...et très choqué. Il le fut d'autant plus en apprenant que cette élève avait des antécédents...à peine quelques mois plus tôt ! Evidemment il ne fallait pas traumatiser les collègues...A moins que le chef d'établissement ne soit débordé par la situation de son établissement. Ce n'est certes pas le seul... mais il convient de rappeler qu'un établissement bien géré est généralement un établissement où il fait bon travailler...

Capa mouvementée. Le principal du Diamant, partant à la retraite, n'a rien trouvé de mieux que d'agonir une collègue qui tentait de profiter de son départ sans doute pour quitter le collège de son épouse et revenir dans son précédent établissement. Le SNES est intervenu doublement, par la secrétaire du collège des Trois Ilets qui a apporté un autre témoignage que celui du principal du Diamant ; par l'intervention sèche du secrétaire académique. Pour autant l'empoignade s'est poursuivie en coulisse pendant la pause. Ce qu'il convient de retenir – au-delà d'une polémique à la cloche merle – c'est l'incompréhension totale de certains chefs d'établissement devant nos réactions. A croire que certains ne réalisent même pas ce qu'ils

disent et qu'ils continuent à prendre leurs subordonnés pour des carpettes sur lesquelles on peut s'essuyer les pieds.

Yvon JOSEPH-HENRI
Secrétaire académique du SNES Martinique

SECTEUR CPE / SNES MARTINIQUE BILAN DE L'ANNEE 2007-2008

Introduction

L'année 2007-2008 a été particulièrement riche en émotions et en événements. Après le cyclone Dean précédant la rentrée scolaire, l'année a été marquée par 2 phénomènes d'importance : le séisme de novembre 2007 puis le départ d'une partie des personnels de vie scolaire (sous contrat aidé), avec des incidences notables sur les conditions de travail des CPE et des vies scolaires en général.

Relations avec la hiérarchie

De nombreux collègues ont eu à subir les pressions répétées ainsi que l'attitude revancharde et pitoyable de leurs chefs d'établissements...Une situation difficile à vivre et qu'il convient de dénoncer !!!

Les actions entreprises pour améliorer le fonctionnement de nos établissements ne sont tolérés que s'ils ne portent pas atteinte à l'ego des « chefs », sinon ils sont qualifiés de « coups de poignard dans le dos », l'ego passant bien souvent avant l'intérêt supérieur des établissements et des communautés scolaires.

Qu'ils soient en jupon ou en pantalon, ces tartuffes de l'Education parlent de grands principes, notamment de solidarité, mais gaspillent leur énergie en provocations en tout genre, au mépris de leur véritable mission, de l'intérêt des élèves et des textes juridiques. L'important est de masquer son incompétence en fuyant ses responsabilités et en rejetant la faute sur les autres.

Deux actions fortes : en septembre 2007 et avril 2008

Les 24 et 25 septembre 2007 : Jacques PAIN, professeur en sciences de l'éducation à Paris X Nanterre, intervient sur « la prévention de la violence en milieu scolaire ». La violence est une dimension de la mondialisation sociale, très présente à l'école depuis 1970. Enseigner n'est possible que sous certaines conditions, notamment dans un cadre sécurisé. En effet, la sécurisation des enseignants induit un meilleur climat chez les jeunes. Le CPE de par sa mission participe à la pacification des établissements. Il lui faut donc mieux connaître les problèmes de groupe, savoir encadrer les relations difficiles, gérer les conflits. La

prévention ne peut être le fait d'un seul individu (CPE ou professeur) mais suppose un travail collectif que doivent mener ensemble l'école et la famille, d'où l'intérêt d'une formation commune.

Les 17 et 18 avril 2008 : Jean-Louis AUDUC, Directeur Adjoint de l'IUFM de Créteil, intervient sur « le système éducatif » et « la citoyenneté ». La stage portera sur le passage à l'âge adulte (qu'est-ce que grandir ?), la notion de responsabilité et les défis éducatifs de l'école (face à l'angoisse des familles, la crise d'identité des jeunes, la crise des espaces de citoyenneté). La mission du CPE, en collaboration avec les autres partenaires de l'établissement, est d'amener le jeune à résoudre ses problèmes par la discussion, l'échange et la négociation plutôt que par la force (violence), notamment dans le cadre d'un projet d'Etablissement clair, cohérent, précis sur ses choix éducatifs.

10 pistes de travail ont été proposées : « les règles du vivre ensemble » ; « l'universalité des règles et de la loi » ; « le dire et le faire, les comportements » ; « l'Education Civique, Juridique et Sociale (ECJS) » ; « les délégués (rôle des instances et limites) » ; « la lutte contre le racisme et l'antisémitisme » ; « l'école : espace laïque de savoir et de citoyenneté » ; « la mixité » ; « le droit scolaire (école : espace général de droit) » ; « la démarche d'excellence : marier excellence et démocratisation ».

Collectifs nationaux et académiques :

Trois collectifs nationaux : en octobre 2007, janvier 2008 et mai 2008.

Le collectif national est l'occasion pour les représentants de toutes les académies, syndiqués au SNES, d'échanger sur l'actualité, les pratiques professionnelles, les actions, les perspectives et les problèmes rencontrés par l'ensemble des CPE.

Trois collectifs académiques : en novembre 2007, février 2008 et juin 2008.

Le collectif académique, organisé par le représentant de la catégorie, réunit l'ensemble des CPE de l'académie syndiqués au SNES, et est un lieu d'échange, de parole et de travail sur les réalités et l'avenir du métier.

Situation des Vies Scolaires à la veille de la sortie de juin 2008

Problèmes recensés

- Besoins en CPE : 90% des établissements sont concernés, en priorité le Collège Belle Etoile de Saint-Joseph et le Lycée de Trinité. Non respect de la norme d'1 CPE pour 250 élèves, une des principales revendications du SNES (création de postes à envisager). Chaque CPE a en moyenne 165 élèves de plus à gérer (moyenne de 414 élèves soit un pourcentage supérieur de 65 % à la norme).

- Besoins en personnels Vie Scolaire : notamment d'AVS-i au collège Petit Manoir
- Conditions de travail : difficultés liées à la configuration et à la superficie des établissements, fonctionnement sur plusieurs sites impliquant davantage de besoins (établissements avec des annexes) ; difficultés pour la répartition des tâches, des postes à couvrir.
- Encadrement insuffisant
- Fonctionnement en espace restreint et confiné (modulaires) après le séisme. Lenteur des travaux de remise en état et consolidation (responsabilité des collectivités).
- Remplacement des CPE : appel à des contractuels et à des professeurs faisant fonction.

COLLECTIF NATIONAL CPE DE MAI 2008

Le Collectif national prévu initialement les mercredi 21 et jeudi 22 mai a été réduit à une journée (celle du mercredi) en raison de la grève des cheminots du 22 (SNCF-RATP).

19 académies (sur 30) étaient représentées dont la Martinique, seul département d'Outre Mer.

I - AUDIENCES

1) AUDIENCE DU 2 AVRIL 2008

Le SNES et la FSU ont été reçus au Sénat par une sénatrice communiste, pour défendre la catégorie. Une question écrite sera posée à Xavier DARCOS le 3 juin 2008.

2) COMPTE RENDU D'AUDIENCE DU 16 AVRIL 2008

Le secteur CPE du SNES a été reçu par Mme MONLIBERT, sous-directrice à la DGESCO et adjointe de Jean Louis NEMBRINI. Le SNES est la seule organisation syndicale à avoir été reçue et ce, rapidement, par le gouvernement. Suite aux déclarations de M. NEMBRINI, directeur de l'enseignement scolaire, sur RTL le 27 mars 2008, le SNES a demandé des explications sur le projet de circulaire relative à l'absentéisme dont il a été fait mention. Ce 27 mars, M. NEMBRINI présentait ce projet sans parler des CPE. A une question sur la catégorie posée par l'un des journalistes, il a également déclaré : « on est en train de revoir leurs missions ! » en parlant des CPE.

Selon Mme MONLIBERT, M. NEMBRINI s'est mal exprimé. Il fallait entendre non pas « missions » mais « formation ». Peut-on revoir la formation sans toucher aux missions ?

La réécriture du plan de formation signifie en toute logique une nouvelle définition des missions, ce que le Ministère nie et dont il souhaite nous convaincre (serions-nous naïfs ou idiots ?).

Le Gouvernement se dit, pour l'instant, dans la réflexion.

Selon les collègues, le Ministère travaille sur le texte de DELAHAYE (texte qui avait servi d'introduction à

la réunion animée par les directeurs d'IUFM à l'attention des formateurs et servant de base à l'évaluation orale des candidats au concours ; texte illégal, officieux et construit sans aucune concertation). L'objectif final est bien une réécriture des missions.

Le SNES a montré sa position, son désaccord par rapport aux intentions du Ministère qui veut faire croire qu'il ne veut pas toucher à la Circulaire de 1982.

3) AUDIENCE DU 11 JUIN 2008

Le SNES a demandé à être reçu par l'Inspection Générale (Le Goff et J.P OBIN qui sera à la retraite en fin d'année).

II - LETTRE AUX DEPUTES ET REPONSE DE DARCOS

Une action a été initiée : celle pour chaque syndiqué d'envoyer une lettre à ses députés en vue de dénoncer les difficultés et la politique du gouvernement. C'est une action à poursuivre. Chaque S3 se chargera de récupérer les lettres et de les remettre aux députés concernés. Un double est à envoyer au S4.

X. DARCOS a déjà répondu à certains députés, sous la même forme (même courrier), en se disant étonné et assurant qu'il s'occupera de la question.

Le SNES va élaborer un petit dossier à l'attention des collègues qui seraient reçus par leurs députés.

III - MANIFESTATION DU 18 MAI 2008

Peu de CPE ont manifesté dans les rues. La situation est la même dans toutes les académies, ce sont toujours les mêmes qui défilent. Beaucoup subissent également les pressions de leur hiérarchie (avertir 48h à l'avance sinon des reproches leur sont faits).

Est-ce par lassitude ou parce que les collègues estiment avoir ce qui leur faut et n'avoir aucune revendication ?

Question : nos mots d'ordre sont-ils toujours réalistes ? : Les 35h (est-ce possible dans les faits) ? ; Les élections professionnelles : quelles revendications mettre en avant ? L'intégration à l'équipe de direction ?

Il faut bousculer les habitudes, rassembler autour d'intérêts communs.

Nos collègues enseignants ne veulent pas nous voir disparaître. Il nous faut tabler sur eux !

Les menaces sont bien réelles pour les CPE et les COP, plus imminentes pour les COP d'où leur nombre et leur visibilité le 18 mai.

IV - REVISION GENERALE DES POLITIQUES PUBLIQUES (RGPP)

M. Nicolas BENIES, professeur d'économie, intervient sur la RGPP. Le gouvernement a l'intention d'inscrire l'équilibre des finances publiques dans la constitution (journal « les Echos » du 19 mai 2008 : grand débat sur la réforme de la constitution), considérant que l'Etat est un agent économique comme un autre.

L'objectif est de diminuer les dépenses publiques, notamment d'agir sur l'Education Nationale. Il y a une volonté de faire entrer le service public de l'Education Nationale dans le cadre général.

Autre volonté affichée : moderniser la fonction publique (livre blanc de la Fonction Publique), ouvrir à la concurrence, à des partenariats, et donc à terme la déstructurer.

Diminuer les dépenses suppose bien évidemment de diminuer la masse salariale (diminuer le nombre de fonctionnaires et diminuer le montant des pensions en transformant la base des calculs.

Pour arriver à l'équilibre (soit 0 déficit), et compte tenu du montant très faible des recettes, il faut bien évidemment diminuer les dépenses ?

Or, la baisse et la diminution des postes entraînent la dégradation des conditions de travail et l'impossibilité des établissements à fonctionner. D'où la nécessité de faire appel à des personnels précaires. Le phénomène de précarisation ne fait que s'accroître.

Le gouvernement est en train de mettre en œuvre les critères de l'entreprise privée (efficacité économique – efficacité : baisse des coûts – pilotage – tableau de bord).

Le gouvernement remet en cause le paritarisme (menace de supprimer les CAPA qui deviendraient inutiles ; ne serviraient qu'en cas de recours comme pour la notation).

L'école subit une attaque idéologique : la rendre de plus en plus élitiste par opposition à la massification réalisée dans les années 1960. Elle ne joue plus son rôle d'ascenseur social.

L'ascenseur social serait -dit-on- en panne. ! Non, il fonctionne mais vers le bas et n'arrête pas de descendre.

L'Etat social devient un Etat répressif, qui tente de balayer tous les acquis sociaux.

Il est question de mettre en place une Agence de remplacement des professeurs : par l'introduction de l'intérim, il est question de remettre en cause le droit de la fonction publique (appel à des fonctionnaires, y compris d'une autre académie, habitant à quelques kilomètres par exemple,...). Contractualisation, externalisation.

Le statut et la garantie de l'emploi sont menacés de disparition.

Il s'agit toujours d'un raisonnement en terme de logique d'entreprise, d'économie d'entreprise et de transformer les chefs d'établissements en managers. La pauvreté et les inégalités ne feront que progresser.

Les caisses sont-elles vides pour justifier la baisse des dépenses ? Les caisses de l'Etat ne sont jamais vides : il peut créer de la monnaie, peut augmenter ou diminuer ses dépenses ou ses recettes.

L'Etat se désengage. Maintenant, les Conseils Régionaux réfléchissent à un service public régional (en concurrence avec l'Education Nationale) pour la formation professionnelle et l'apprentissage. Danger !

V - SITUATION DANS LES ACADEMIES

Problèmes rencontrés :

- Dysfonctionnement des vies scolaires suite au départ des CAV/CAE : Amiens ; Martinique

- Conseils de discipline : Besançon (3 pour des collègues en 2 ans)
- Attitude du Rectorat face aux collègues en souffrance ou en difficulté : double sanction car abaissement de la note ou convocation en conseil de discipline et pas de médecine du travail : Besançon
- Remplacement : recours à des contractuels (TZR affectés à l'année ou pour compenser les décharges) : Caen ; insuffisance du nombre de TZR : Grenoble
- Accès à la Hors-Classe : en cas d'avis défavorable du chef d'établissement, l'inspection est obligatoire : Nantes
- Etablissements sans adjoint : proposition aux CPE d'avoir des missions délégués. Protestation des délégués SNES contre cette tentative de profiler les postes sans les rendre spécifiques : Nantes

VI - ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Il faut mobiliser les troupes le plus tôt possible et toiletter la profession de foi afin de la rendre plus attractive, plus lisible en faisant apparaître l'essentiel notamment les actions réalisées, les productions et publications.

Pour les CAPA, les S3 doivent proposer 7 titulaires et 7 suppléants (14 noms) pour 3 voire 4 ans.

Dans cette perspective, il faut que chaque S3 souhaitant l'intervention de représentants du S4 avant les élections communique ses dates au S4 (exemple après le 1^{er} collectif national).

VII - INFORMATIONS A COLLECTER ET A COMMUNIQUER AU S4

- * Changement d'échelon : critères de départage
- * ATP : aucun en Martinique
- * Liste des TZR
- * Postes spécifiques
- * Résultats mouvement inter (80 % des collègues n'obtiennent pas satisfaction) et intra
- * Postes logés : état et conditions d'attribution
- * Détachements
- * Capacités d'accueil : critères, arbitrage (restriction pour ne pas avoir à payer de déménagements ?).

Marie-Pierre RENARD

Responsable Secteur VIE SCOLAIRE

**LE BUREAU DU SNES MARTINIQUE
SOUHAITE A TOUS
D'EXCELLENTE VACANCES !**